

# **RETURN BIDS TO:**

#### **RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau Québec K1A 0S5

Revision to a Request for Supply Arrangement - Révision à une demande pour un arrangement en matière d'approvisionnement

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Electronic Information Technology Professional Srv Div/Div des srv professionnels en technologie de l'information électronique 11 Laurier St. / 11 rue Laurier Portage III 0A1 - 1 Gatineau Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet TBIPS					
Solicitation No N° de l'invitation EN578-055605/E		<b>Date</b> 2013-02-14			
Client Reference No N° de référence du client EN578-055605		Amendment No N° modif.			
File No N° de dossier 003ei.EN578-055605	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME				
GETS Reference No N° de référence de SEAG PW-\$\$EI-003-25338					
Date of Original Request for Supply Arrangement 2013-01-18  Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale					
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-03-04		fin	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST		
		Buyer 003ei	r ld - ld de l'acheteur		
Telephone No N° de téléphone FAX No N° de FA		AX			
(819) 934-4667 ( )		(819) 956-7827			
Delivery Required - Livraison exigée					
Destination - of Goods, Services, and Construction:  Destination - des biens, services et construction:					
Security - Sécurité  This revision does not change the security requirements of the solicitation.					
	Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.				
<u> </u>					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required Accusé de réception requis	Yes - Oui	No - Non			
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.					
Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.					
Signature	Dat	e			
Signature  Name and title of person authorized to sig Nom et titre de la personne autorisée à sig (taper ou écrire en caractères d'imprimerie	n on behalf of offeror. (igner au nom du propos	type or print)			



Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

003ei

EN578-055605/E

File No. - N° du dossier

005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EN578-055605

003eiEN578-055605

#### Modification nº 005 à la demande de soumissions

# La présente modification à la demande de soumissions comprend ce qui suit :

- A. Modification
- B. Questions et réponses

## A. Modification #5

Supprimer ce qui suit : Partie 3, section I : Soumission technique, supprimer le deuxième paragraphe au complet.

# B. Questions et réponses

# **Q32**

- 1. Où pouvons-nous obtenir les modèles financiers et techniques (Excel) à soumettre pour la mise à jour?
- 2. Pouvons-nous utiliser les modèles soumis la dernière fois et y apporter les mises à jour suivantes :
- a. Pour les rôles « conformes sur le plan technique », pouvons-nous réviser les tarifs ou devons-nous les laisser tels quels?
- b. Pour les rôles d'« attribution non justifiée », nous fournissons les bonnes références, mais pouvons-nous réviser les tarifs ou devons-nous les laisser tels quels?
- c. Pour les rôles « nouvellement justifiés » (volets 6 et 7), nous fournissons des références et des tarifs. Veuillez confirmer.
- d. Pour les certifications du palier 2, les qualifications pour les classes 1 à 5 sont les mêmes qu'avant, mais celles pour les classes 6 et 7 seront conformes à votre courriel daté du 22 janvier et fournies ci-dessous. Veuillez confirmer.
- 3. Enfin, nous vous serions très reconnaissants de reporter la date d'échéance pour la soumission au 18 mars.

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation EN578-055605/E

Amd. No. - N° de la modif.  $005 \label{eq:constraint}$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur

003ei

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EN578-055605

003eiEN578-055605

## **R32**

- 1. Voir la deuxième modification à la demande de soumissions, R2, 1.
- 2. Non. Les modèles utilisés pour les demandes de soumissions précédentes ne pourront pas servir à répondre à la présente demande de soumissions.
- a. C'est au soumissionnaire qu'il revient de décider s'il va modifier ou non ses tarifs pour l'offre à commandes (OC). Voir R44 dans la présente modification à la demande de soumissions.
  - b. Voir la R32, 2a ci-dessus.
  - c. Oui, si le processus de migration décrit en O.5 ne s'applique pas.
- d. Voir la troisième modification à la demande de soumissions, R5. Si cela ne répond pas à la question, veuillez la reformuler et la soumettre à nouveau.
- 3. La date de présentation des soumissions est inchangée.

# **Q33**

J'aimerais que vous nous aidiez à clarifier les exigences pour les aspects suivants de la soumission :

- 1) Quelles références faut-il fournir par catégorie et par volet?
- a. Peut-il s'agir de références contractuelles, permanentes ou les deux?
- b. Les références sont-elles limitées à l'année précédente? Si ce n'est pas le cas, jusqu'à quand peuvent-elles remonter?
- c. Où entre-t-on ces références dans l'outil en ligne? Doit-on les soumettre en format papier?
- 2) Est-ce qu'un soumissionnaire se qualifie uniquement pour les catégories dans lesquelles des références sont associées au volet, ou est-ce que le soumissionnaire se qualifie pour le volet au complet au-delà d'un certain nombre?
- 3) Dans le tableau ci-dessous, qui indique les références exigées par volet. Cela veut-il dire qu'en raison du nombre de références précisé par volet, le soumissionnaire se qualifie pour le volet au complet?

	Nombre minimal de références justificatives jugées satisfaisantes		
	Palier 1de l'OC et de l'AMA	Palier 2 de l'AMA	
Volet 1 – Services d'applications	6	9	
Volet 2 – Services géomatiques	4	6	

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation Amd. No. - N $^{\circ}$  de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur EN578-055605/E 005 003ei

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME EN578-055605 003eiEN578-055605

Volet 3 – Services de GI-TI	4	6
Volet 4 – Services commerciaux	5	7
Volet 5 – Services de gestion de projets	4	6
Volet 6 – Services de cyberprotection	6	9
Volet 7 – Services de télécommunication	4	6

- 4) Sur la première page de la soumission, on indique que la date de clôture est le 4 mars 2013. À la page 36, la date limite pour présenter les soumissions est le 23 février. Veuillez confirmer la date limite pour répondre à la mise à jour des services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT).
- 5) Dans la section 15, page 40 de la soumission, on dit que les régions peuvent soumissionner l'arrangement en matière d'approvisionnement. Quelles sont les qualifications exigées pour chaque région et comment doit-on répondre? Sur papier ou en ligne?
- 6) Dans la section 1 « Soumission technique », page 16, pourriez-vous préciser ce que le gouvernement aimerait avoir comme justification de la compétence technique? S'agit-il de l'entreprise? Ou de l'application à des volets et des catégories spécifiques? Ou les deux.

## **R33**

- 1. Voir la quatrième modification à la demande de soumissions, R30.
- a. Les deux sont acceptables.
- b. Voir l'exigence O.5 à la pièce jointe de la solicitation B et/ou C, premier paragraphe.
- c. Les références doivent être soumises par l'entremise de la composante de collecte de données du Système des services professionnels centralisés (SSPC) et non sur papier. Pour voir les instructions détaillées sur la composante, reportez-vous à la section « Critères obligatoires » de la page « Étapes simples pour les fournisseurs de la composante de collecte de données » à partir du lien suivant : http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/spc-cps/espfccd-sesdcc-fra.html
- 2. Un soumissionnaire ne peut se qualifier que pour une catégorie justifiée ou non justifiée. Le nombre total de catégories à l'égard desquelles il est qualifié dépendra du nombre de références satisfaisantes reçues. Un soumissionnaire qui remplit les exigences d'un volet donné ne se qualifie pas automatiquement pour toutes les catégories de ce volet.
- 3. Non. Voir la R33, 2 ci-dessus.
- 4. Voir la quatrième modification à la demande de soumissions, modification n° 2.

Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-055605/E

Amd. No. - N° de la modif.  $005 \,$ 

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

003ei

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client EN578-055605

EN578-055605 003eiEN578-055605

5. Il n'y a pas de qualifications géographiques. Les soumissionnaires doivent indiquer dans la composante de collecte de données les régions pour lesquelles ils souhaitent offrir leurs services.

6. Voir la modification n° 5 à la présente demande de soumissions.

# **Q34**

# Pourriez-vous indiquer ce qu'il faut fournir comme « référence justificative »?

R34. Les détails des références (nom de l'entreprise ou ministère, nom de la personne-ressource, poste, numéro de téléphone, adresse de courriel, numéro de référence du contrat ou projet, coordonnées de la filiale ou coentreprise, etc.) doivent être entrés dans la composante de collecte de données. Voir la R33 1) c. de la présente modification à la demande de soumissions.

## **O35**

- 1. Veuillez confirmer que les tarifs sont fournis pour la demande d'offres à commandes (DOC) à l'aide de la composante de collecte de données, et qu'aucun tarif n'est requis pour la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA).
- 2. Volet 6 Services de cyberprotection
- a) Veuillez confirmer que si un soumissionnaire propose d'offrir ses services dans neuf catégories non justifiées, il se qualifiera automatiquement pour le palier 2 et pour les 17 catégories.
- b) Si nous soumissionnons neuf catégories non justifiées, devons-nous identifier les huit catégories restantes comme étant « non justifiées »?

#### **R35**

- 1. Voir la R44 dans la présente modification à la demande de soumissions.
- 2.
- a) C'est incorrect. Si une référence satisfaisante est fournie dans les neuf catégories du volet 6, l'exigence pour le palier 2 sera considérée comme étant remplie conformément à l'exigence O.5 uniquement. Voir la R33, 2 ci-dessus et la R5 dans la troisième modification à la demande de soumissions.
- b) Non. Le ratio est de 2:1. Voir l'exigence O.5, article 7 de la pièce jointe B ou C.

## **O36**

Information pour la composante de collecte de données relatives à demande de soumissions n° EN578-055605/E

Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-055605/E

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-055605

Amd. No. - N° de la modif.  $005 \label{eq:constraint}$ 

File No. - N° du dossier 003eiEN578-055605 Buyer ID - Id de l'acheteur 003ei

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Pourriez-vous clarifier ce qui suit à propos de la demande de propositions de mise à jour des SPICT?

- 1. Nous sommes une filiale canadienne, mais nous avons un partenariat transparent avec notre société mère pour offrir des services ici au Canada. Par conséquent, pouvons-nous tenir pour acquis qu'il est également acceptable pour nous d'utiliser des références dans le cadre de projets réalisés au niveau international par notre société mère ou d'autres filiales ou sociétés sœurs européennes?
- 2. D'après ce que nous comprenons, si nous répondons uniquement à l'arrangement en matière d'approvisionnement, il n'est pas nécessaire de fournir des tarifs quotidiens à ce stade-ci. Si c'est le cas, nous ne savons pas quoi entrer au juste dans l'outil de collecte de données sous « Gammes de services pour l'arrangement en matière d'approvisionnement>Région>Numéro de palier », car le tableau qui s'affiche laisse entendre que des tarifs doivent être fournis pour le volet 7 (niveaux subalterne, intermédiaire et supérieur). En revanche, il faut simplement répondre oui ou non pour le volet 1. Veuillez fournir des précisions.
- 3. Les projets fournis pour le palier 2 du total cumulatif peuvent-ils également être utilisés pour la réponse au palier 1?
- 4. Peut-on utiliser les mêmes références pour répondre aux paliers 1 et 2 de l'AMA? Peut-on même tenir pour acquis qu'un fournisseur qui se qualifie à l'égard du palier 2 se qualifie automatiquement à l'égard du palier 1 et qu'aucune référence n'est donc requise pour le palier 1 de l'AMA?
- 5. Le soumissionnaire peut-il fournir les mêmes références concernant une entreprise ou un client pour plusieurs catégories s'il a réellement exécuté différents projets pour ce même client?
- 6. Nous cherchons à mettre en œuvre dès que possible un processus d'autorisation sécuritaire ministérielle. Nous aimerions que l'autorité chargée de l'offre ou de l'arrangement envisage d'offrir un parrainage en matière de sécurité, car nous cherchons à obtenir cette vérification d'organisation désignée (VOD) initiale. Veuillez confirmer comment nous pouvons obtenir ce parrainage.

7.

- a) Si un soumissionnaire présente sa candidature pour des services dans une zone nationale ou à l'échelle du Canada, doit-il avoir des bureaux partout au Canada?
- b) Comment l'emplacement géographique influence-t-il les critères de sélection pour les invitations aux demandes de propositions pour des projets?

Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-055605/E

Amd. No. - N° de la modif.  $005 \label{eq:condition}$  File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur 003ei

Client Ref. No. - N° de réf. du client EN578-055605

003eiEN578-055605

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 8. Autorisation de tâches: D'après ce qui est indiqué à la page 50, un entrepreneur n'est pas tenu de répondre à chaque ébauche d'autorisation de travaux que le Canada lui envoie. Est-ce que cette autorisation est envoyée à l'entrepreneur une fois qu'il se qualifie pour cet arrangement en matière d'offre à commandes ou une fois qu'il a effectivement répondu à une demande de propositions sur Merx pour signifier son intérêt?
- 9. Consultants internationaux : Si la soumission d'un fournisseur (disposant d'une autorisation de sécurité ministérielle et approuvé pour cet AMA pour des SPICT) est acceptée en réponse à une demande de propositions portant sur un projet assorti d'une exigence de niveau de fiabilité VOD, que doit-il savoir à propos des processus, délais et problèmes d'autorisations sécuritaires s'il compte tirer parti de ressources internationales qui n'ont pas d'autorisations sécuritaires canadiennes individuelles?
- 10. Veuillez indiquer pour quand la mise à jour des SPICT est prévue et si l'outil de collecte de données sera aussi mis à contribution (assez efficace).
- 11. La demande de propositions exige un certificat ayant pour date d'entrée en vigueur celle de la présente soumission. Notre entreprise a une assurance responsabilité commerciale qui est encore valide. Peut-on la soumettre?
- 12. À la fin du formulaire en ligne de justification de la catégorie, on demande si le projet a été exécuté par notre filiale « nom de la filiale et nom de la personne-ressource ». Si la réponse est non (nous sommes la filiale ou le soumissionnaire du Canada), devons-nous fournir le nom d'une personne-ressource pour chaque catégorie et, si oui, à quel endroit?

### **R36**

- 1. Oui
- 2. Effectivement, il n'y a pas de tarifs pour l'AMA. Veuillez noter que sur la page de la composante de collecte de données intitulée « Gammes de services pour l'arrangement en matière d'approvisionnement », les champs ont un paramètre qui est par défaut « Oui » pour tous les niveaux de chaque catégorie pour laquelle le soumissionnaire présente sa candidature dans la section Critères obligatoires / Volet et catégorie. Si le soumissionnaire veut obtenir cette catégorie en vertu de l'AMA dans les trois niveaux, il peut laisser le paramètre par défaut. Si le soumissionnaire ne veut pas un niveau, il doit répondre « Non » au lieu de « Oui ».
- 3. Oui
- 4. Oui
- 5. Oui

Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-055605/E

Client Ref. No. - N° de réf. du client

005 File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 003ei

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EN578-055605

003eiEN578-055605

- 6. Voir la modification n° 4, R22.
- 7 a) Non
- Le client doit sélectionner des fournisseurs qualifiés dans la région ou la zone b) métropolitaine où le travail doit être effectué.
- 8. Le processus d'autorisation des travaux sera identifié dans la demande de propositions ou l'autorisation d'engagement remise aux fournisseurs une fois que les nouveaux OC et AMA ont été accordés. Le processus d'autorisation de travaux n'a aucune incidence sur les qualifications pour cette demande de soumissions.
- Ce processus ne relève pas des SPICT. Voir le site de la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC): http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html.
- 10. La demande de mise à jour des SPICT n° EN537-05IT01/G est disponible sur MERX.
- 11. Oui, dans la mesure où elle est encore valide à la date de clôture.
- Si le travail effectué n'a pas été fourni par une filiale ou une coentreprise, les champs 12. « Nom de la filiale ou de la coentreprise » et « Nom de la ressource » n'ont pas besoin d'être remplis.

#### **O37**

Pourriez-vous nous indiquer ce qu'il faut fournir comme « référence justificative »?

#### **R37**

Voir la R34 dans la présente modification à la demande de soumissions et la R30 dans la modification nº 4 à la demande de soumissions.

## **O38**

Je suis consultant en informatique et seul membre de mon entreprise incorporée. J'aimerais m'inscrire aux « services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) – arrangements en matière d'approvisionnement (AMA) » afin de pouvoir soumissionner pour les offres proposées sur MERX. Mon numéro d'entreprise – approvisionnement est (renseignements privatifs).

À titre personnel, j'ai une autorisation sécuritaire de niveau secret (II), mais mon entreprise n'a pas la « vérification d'organisation désignée (VOD) » attribuée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC).

**Voici mes questions:** 

Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-055605/E Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-055605

Amd. No. - N° de la modif.  $005 \label{eq:constraint}$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur 003ei

File No. - N° du dossier

003eiEN578-055605

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

a) Est-ce que l'AMA et la VOD sont appropriés pour un consultant en informatique qui est le seul membre d'une entreprise incorporée ou sont-ils uniquement destinés à de grandes sociétés?

- b) Autrement dit, devrais-je les demander?
- c) Comment dois-je faire pour trouver une source approuvée qui va parrainger ma demande de VOD?

#### **R38**

- a) Les fournisseurs qui répondent aux exigences de cette demande de soumissions sont invités à présenter une soumission. Veuillez consulter les critères obligatoires (O1, O.2, O.3, O.4, O.5, O.6) de la pièce jointe B et/ou C.
- b) La décision relève du fournisseur.
- c) Voir la quatrième modification à la demande de soumissions, R22.

# **Q39**

# 1. Objet : Composante de collecte de données

J'essaie de comprendre comment fonctionne la composante de collecte de données et j'aimerais m'assurer que rien ne m'échappe :

- a) La composante de collecte de données a-t-elle une fonction automatique qui vérifie tous les champs obligatoires remplis avant qu'une entreprise puisse soumettre sa proposition?
- b) Y a-t-il une façon de revoir la soumission au complet avant de soumettre la proposition? Autrement dit, peut-on obtenir d'un seul coup une page qui résume toutes les sections de la soumission ou doit-on vérifier chaque section, sous-section, etc., une page à la fois?
- 2. Objet : O.4 Valeur cumulative totale facturée (VCTF)

Nous avons un certain nombre de questions concernant les renseignements à fournir pour la VCTF.

- a) (i) Le numéro de contrat ou de projet est-il un champ obligatoire?
- (ii) Si oui, s'agit-il simplement d'un « compteur » qui s'applique à cette soumission (projet 001, projet 002, etc.)? Ou
- (iii)Y a-t-il un numéro de référence que le client est censé connaître? Bien souvent, il n'y a pas de numéro de contrat ou de projet, en particulier pour les projets du secteur privé. Si c'est nécessaire, que devons-nous entrer s'il n'existe pas de numéro?

Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-055605/E

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif. 005 File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur 003ei

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EN578-055605

003eiEN578-055605

Dans le spécimen de tableau, il y a une colonne pour la VCTF et les filiales. Cette b) colonne est-elle obligatoire, même si une entreprise n'a pas de filiale? Sommes-nous censés indiquer simplement « Confirmé » pour chaque projet. Cela semble être un gaspillage d'espace et va compliquer la lecture du tableau, car la taille des autres colonnes est réduite pour que celle-ci puisse tenir.

- c) Pourriez-vous confirmer que les soumissionnaires n'ont pas besoin d'identifier l'organisation cliente ni les coordonnées du client pour démontrer la VCTF.
- d) En ce qui concerne la valeur en dollars des contrats à inclure dans la VCTF, pourriez-vous confirmer qu'elle est basée sur le montant des travaux facturés entre le 5 mars 2010 et le 4 mars 2013? Pour plus de clarté, pouvez-vous confirmer les scénarios suivants?
  - (i) Dans le cas d'un projet qui a démarré le 15 février 2010, a pris fin le 15 mars 2010 et a été facturé le 30 mars 2010, le montant total de la facture sera inclus dans la VCTF.
  - Dans le cas d'un projet qui a démarré le 15 février 201, a pris fin le 15 mars (ii) 2013 et doit être facturé le 30 mars 2013, la valeur du contrat ne sera pas prise en compte.
- Si la date de clôture de la demande d'offres à commande (DOC) ou de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA) est reportée, pouvez-vous confirmer que cela ne pas changer la date de début de la période de trois ans pour démontrer la VCTF? Si la date de clôture est reportée, les soumissionnaires peuvent-ils choisir la date de début d'une période de trois ans en fonction de la date de clôture initiale ou décider qu'elle se termine à la nouvelle date de clôture?
- **3.** OBJET : 0.5 Justification de la catégorie (fait partie de la composante de collecte de données)
  - (i) Le numéro de contrat ou de projet est-il un champ obligatoire?
- (ii) Si oui, s'agit-il simplement d'un « compteur » qui s'applique à cette soumission (projet 001, projet 002, etc.)? Ou
- (iii) Y a-t-il un numéro de référence que le client est censé connaître? Bien souvent, il n'y a pas de numéro de contrat ou de projet, en particulier pour les projets du secteur privé. Si c'est nécessaire, que devons-nous entrer s'il n'existe pas de numéro?
- Objet : Première page de la DAMA 4.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

003ei

EN578-055605/E

File No. - N° du dossier

005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EN578-055605

003eiEN578-055605

Est-ce que les soumissionnaires doivent soumettre une copie papier dûment remplie et signée de la première page de la DAMA? Doivent-ils également présenter une copie papier dûment remplie et signée des premières pages des modifications?

#### **R39**

- 1. Objet : Composante de collecte de données
- a) Non. Comme c'était le cas pour les chiffriers utilisés auparavant, la composante de collecte de données ne comporte pas de fonction automatique permettant de s'assurer qu'un soumissionnaire a rempli complètement une réponse avant de la soumettre. Il incombe à celui-ci de s'assurer que les renseignements sont complets. Après avoir vérifié les pages des sections, le soumissionnaire doit changer le statut de chaque section pour « Terminé » sur la page d'accueil de la réponse avant de la soumettre.
- b) Non. Il n'y a malheureusement pas de résumé disponible pour les soumissionnaires dans la composante de collecte de données. Le fournisseur doit changer manuellement le statut de chaque section pour « Terminé » sur la page d'accueil de la réponse avant de soumettre le modèle de réponse à TPSGC.
- 2. Objet : O.4 Valeur cumulative totale facturée (VCTF)
- a) (i) Oui
  - (ii) Non
- (iii) Le soumissionnaire est tenu de fournir des renseignements auxquels le client peut rapidement se référer si jamais on communique avec lui.
- b) Non, ces renseignements ne doivent être fournis que s'ils s'appliquent.
- c) Confirmé. Si toutefois ces renseignements sont fournis, ils seront acceptés.
- d) Confirmé
  - (i) Confirmé
  - (ii) Confirmé
- e) Pour les besoins de la présente demande de soumissions, la période de trois ans débute le 4 mars 2010 et prend fin à la date de clôture, qu'elle soit prolongée ou non.
- 3. Objet : O.5 Justification de la catégorie (fait partie de la composante de collecte de données)
- (i) Oui
- (ii) Non
- (iii) Oui. Les renseignements fournis dans ce champ doivent être exacts afin que la référence puisse les consulter rapidement si jamais on communique avec elle.
- 4. Objet : Première page de la DAMA

Non, ce n'est pas obligatoire.

# **Q40**

Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-055605/E Client Ref. No. - N° de réf. du client Amd. No. - N° de la modif. 005

Buyer ID - Id de l'acheteur 003ei

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier

EN578-055605

003eiEN578-055605

Étant donné les limites imposées aux soumissionnaires dans la section 1.3, page 12, 1) de la demande de propositions, est-ce qu'une entreprise peut participer à deux soumissions distinctes pour des SPICT pour les paliers 1 et 2, ou est-elle limitée à deux soumissions pour tous les paliers des SPICT?

2) Si une entreprise est limitée à deux soumissions pour tous les paliers des SPICT, a-t-elle besoin de soumettre à nouveau tous les volets existants si elle veut simplement ajouter une coentreprise à son équipe pour satisfaire à une autre exigence des volets?

#### **R40**

- 1) Un soumissionnaire qui est une coentreprise est considéré comme une entité juridique. Voir la troisième modification, R10, 1 et 2.
- 2) Oui, ce serait considéré comme un changement à l'entité juridique du soumissionnaire. Ce dernier devrait présenter une candidature en tant que nouveau soumissionnaire.

# **O41**

- 1) Est-ce que le fournisseur à qui l'on a attribué l'offre à commandes (OC) et l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) est lié par les tarifs prédéfinis en vertu de son OC, lorsqu'il soumissionne un AMA, en raison de la clause de « protection des prix – client le plus favorisé » dans l'entente AMA?
- Pour ce qui est de la référence justifiée en vertu de l'annexe C O.5, nous avons un 2) projet qui couvre plusieurs catégories à l'intérieur d'un même volet et dans plusieurs volets. Pouvons-nous faire mention du même projet pour différentes catégories?

# **R41**

- C'est une possibilité, compte tenu des exigences individuelles. 1)
- 2) Oui

# **Q42**

Dans l'annexe C, section Évaluation technique de l'arrangement en matière d'approvisionnement, paragraphe 5 de l'exigence O5, on décrit le processus pour valider les références justificatives. Le lien fourni

(http://www.tpsgc.gc.ca/app-acq/sptb-tbps/categories-fra.html) est basé sur la structure actuelle des catégories de SPICT et ne reflète pas les révisions apportées aux catégories et aux volets dans cette mise à jour. Est-ce que cela sera actualisé avant que les courriels soient envoyés pour valider les références justifiées?

# **R42**

Les descriptions de toutes les catégories seront mises à la disposition des références.

Solicitation No. - N° de l'invitation  $EN578 \hbox{-} 055605/E$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-055605

Amd. No. - N° de la modif.  $005 \,$ 

File No. - N° du dossier 003eiEN578-055605 Buyer ID - Id de l'acheteur

003ei

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## **Q43**

Pour les Services de cyberprotection du volet 6 (C), le chiffrier que vous avez fourni en pièce jointe au courriel sur les « qualifications des fournisseurs existants » donne la liste des « catégories insuffisantes » et des « références exigées dans cette mise à jour s'il s'agit d'une demande en tant que catégorie » pour toutes les catégories.

Nous offrons actuellement des services dans 13 des catégories du volet 6 dans le cadre de notre contrat existant d'arrangement en matière d'approvisionnement en cyberprotection (AMAC), pour lesquelles nous avons fourni une justification détaillée dans notre proposition AMAC initiale pour sept des 13 catégories?

Les instructions fournies à propos des droits acquis sont une source de confusion. Est-ce que le gouvernement pourrait clarifier les hypothèses et questions ci-dessous?

- 1. Est-ce que la pièce jointe au courriel comportait par erreur les « catégories insuffisantes » et les « références exigées pour cette mise à jour si la demande est faite en tant que catégorie » pour ce volet?
- 2. Pouvons-nous invoquer les droits acquis pour six de nos sept catégories justifiées? Si oui, est-ce que le gouvernement peut confirmer à nouveau lesquelles de nos 13 catégories de SPICT sont justifiées?
- 3. Si nous reprenons notre spécialiste de l'infrastructure à clés publiques (ICT) de notre contrat existant sur les SPICT, nous pourrions utiliser nos droits acquis pour seulement cinq de nos sept catégories AMAC existantes. Est-ce exact?
- 4. Dans ce cas-là, pouvons-nous aussi indiquer des tarifs pour trois autres catégories non justifiées sans avoir à fournir des références?
- 5. Si les hypothèses qui précèdent sont erronées, devons-nous qualifier de nouveau pour les catégories du volet 6 au même titre que des entreprises qui n'ont pas actuellement de contrat découlant de l'AMAC?

#### **R43**

Le processus de migration décrit à l'exigence O.5, 8 des pièces jointes B et C s'applique uniquement aux titulaires d'un contrat pour un AMAC et des TEMS.

- 1. Le courriel était erroné.
- 2. Pour le nouveau volet 6, le fournisseur existant de SPICT se voit attribuer jusqu'à six catégories justifiées (incluant les catégories transférées du volet GI/TI des SPICT) sur son choix de plus de trois catégories non justifiées. Le soumissionnaire doit identifier ces catégories comme étant « actuellement

Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-055605/E

Amd. No. -  $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

005

003ei

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EN578-055605

003eiEN578-055605

justifiées » ou « actuellement non justifiées » dans la composante de collecte de données du Système des services professionnels centralisés (SSPC). Voir la troisième modification, R16.

3. En ce qui concerne le processus de migration pour les fournisseurs AMAC (qui sont déjà des fournisseurs de SPICT) :

Si vous reprenez la catégorie de spécialiste ICT, vous l'identifierez comme étant « actuellement justifiée » dans la composante de collecte de données et choisirez cinq catégories supplémentaires comme étant justifiées et trois autres comme étant non justifiées. Voir la R33, 2 ci-dessus.

- 4. Qui
- 5. Voir l'exigence O.5, 8c) de la pièce jointe B ou C.

## **Q44**

La DAMAC/DOC de mise à jour des SPICT précise ce qui suit :

Ce document permet aussi aux soumissionnaires qui ont reçu une OC en vertu de la dernière demande de mise à jour d'actualiser leurs tarifs et à ceux qui ont reçu une OC ou un AMA en vertu de la dernière sollicitation à soumissionner des catégories, paliers, niveaux d'expertise, régions et zones métropolitaines supplémentaires.

# **Question 1a)**

Est-il exact de présumer, d'après cette clause, que pour cette mise à jour, les soumissionnaires ne peuvent pas actualiser leurs tarifs pour des catégories existantes en vertu de l'AMA?

# **Question 1b)**

Si la réponse à la question 1a) est oui, est-ce que TPSGC va revoir sa position et permettre aux soumissionnaires d'actualiser leurs tarifs pour l'OC et l'AMA?

#### **R44**

- 1a) C'est exact. On a mis fin à la communication des tarifs en vertu de l'AMA pour des SPICT.
- 1b) Non

#### **O45**

Voir nos questions et commentaires ci-dessous

Page 41 de 108, section 2 de l'AMA Processus de demande de propositions, sous-section 2.1 : « Le Canada peut regrouper les besoins de divers clients et accorder des

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

003ei

EN578-055605/E

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EN578-055605

003eiEN578-055605

005

contrats de façon périodique dans le but d'obtenir les meilleurs prix possible pour les services. »

Le regroupement des besoins empêche habituellement (« nom de l'entreprise ») de participer, ce qui élimine l'option consistant à fournir les spécialisations et capacités uniques des intégrateurs particuliers qui investissent dans les compétences de leurs employés pour proposer des solutions innovatrices au gouvernement fédéral.

Si le Canada considère la sous-traitance comme une solution, celle-ci s'est avérée inefficace par le passé, car elle entraîne généralement une des situations suivantes :

- On traite avec des consultants moins qualifiés à un coût supérieur en raison des marges supplémentaires appliquées par l'entrepreneur général (doubles marges bénéficiaires exigées). Pour que les entrepreneurs puissent conserver leurs marges bénéficiaires, ils sous-traitent non pas avec les personnes qui sont les plus qualifiées, expérimentées et informées, mais avec des personnes qui répondent aux exigences minimales tout ce qu'il y a de plus fondamentales.
- Les entrepreneurs généraux sous-traitent souvent des experts en intégration de (« nom de l'entreprise ») pour une brève période afin d'acquérir les connaissances voulues, après quoi ils les remplacent par leurs propres employés et éliminent de ce fait les services de (« nom de l'entreprise »).
- 1. Veuillez interpréter la signification et l'intention de l'énoncé qui précède.

Modification n° 3, page 6, votre réponse à la Q13 : Vous avez confirmé à la personne qui posait la question que les tarifs de l'OC sont copiés sur ceux de l'AMA. Pourtant, il n'y a aucune référence à ce sujet dans la demande de propositions des SPICT. En faisant l'essai, nous avons constaté que nous n'arrivons pas entrer les tarifs de l'AMA mais que nous pouvons les copier de l'OC à l'AMA. Selon la partie 4, section 1.2, p. 18, « aucune évaluation financière des soumissions ne doit faire l'objet d'un arrangement en matière d'approvisionnement soit émis ».

2. Pourquoi faut-il que les tarifs de l'OC et de l'AMA soient identiques et comment seront-ils utilisés?

#### **R45**

- 1. Voir R44 dans la présente modification à la demande de soumissions.
- 2. Voir R44 dans la présente modification à la demande de soumissions.

# **Q46**

EN578-055605/E

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-055605

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

005

File No. - N° du dossier 003eiEN578-055605 Buyer ID - Id de l'acheteur

003ei

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

À la page 217 du fichier PDF pour les SPICT (demande de soumissions

n° EN578-055605/E), il est indiqué ce qui suit : « Pour chaque catégorie, de l'information justificative sera obtenue par l'entremise d'un courriel contenant les renseignements suivants, envoyé à la référence indiquée dans la soumission... correspond étroitement aux catégories des SPICT énumérées dans le tableau ci-dessous. (Pour une description des catégories des SPICT, veuillez consulter le site (

http://www.tpsgc.gc.ca/app-acq/sptb-tbps/categories-fra.html) ». Le site Web accessible à partir de ce lien ne semble pas contenir les catégories de SPICT pour les nouveaux volets 6 et 7. Nous aimerions appliquer ces nouveaux volets, aussi pouvons-nous tenir pour acquis qu'ils seront ajoutés au site Web à temps pour la vérification des références?

#### **R46**

Voir la R42 dans la présente modification à la demande de soumissions.

## **Q47**

Je me réfère aux deux clauses ci-dessous s'appliquant à l'OC et l'AMA des SPICT respectivement.

# O.4 VALEUR CUMULATIVE TOTALE FACTURÉE

Au cours des trois années précédant immédiatement la date de clôture, le soumissionnaire doit avoir facturé et fourni des services professionnels en informatique à des clients extérieurs dépassant le seuil de facturation minimal de un million de dollars.

1. Pour remplir cette exigence, le soumissionnaire soit fournir au moins les détails de facturation suivants : titre du contrat ou du projet, numéro du contrat ou du projet, dates de début et de fin, montant facturé (uniquement pour les services professionnels en informatique) et description des services fournis.

# O.4 VALEUR CUMULATIVE TOTALE FACTURÉE

Au cours des trois années précédant immédiatement la date de présentation de la soumission, le soumissionnaire doit avoir fourni des services professionnels en informatique à des clients de l'extérieur dépassant les seuils de facturation minimums suivants :

- a) Pour se qualifier au palier 1 de l'OC, le soumissionnaire doit avoir facturé pour les services professionnels en informatique une valeur cumulative totale d'au moins 1,5 M\$.
- 1. Ces exigences sont-elles obligatoires?
- 2. Les titulaires actuels d'OC et d'AMA peuvent-ils bénéficier de droits acquis en ce qui concerne ces exigences? Nous avons rempli ces exigences par le passé, mais étant donné la situation économique actuelle et la diminution des activités du secteur public depuis trois ans, il est de plus en plus difficile pour les petites et moyennes entreprises de les remplir.

EN578-055605/E

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-055605

Amd. No. - N° de la modif.

005

File No. - N° du dossier 003eiEN578-055605 Buyer ID - Id de l'acheteur

003ei

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Nous suggérons que ces limites soient considérablement réduites ou éliminées; sinon, TPSGC exerce une discrimination envers les entreprises plus petites et les empêche de faire concurrence pour des travaux pour lesquels elles sont pleinement qualifiées et, surtout, d'offrir des services qu'elles offrent à la fonction publique fédérale depuis des décennies.

#### **R47**

- 1. Oui.
- 2. Oui. Voir l'annexe E de la DOC ou de la DAMA.

#### **O48**

J'ai une question à propos des détenteurs d'AMA ou d'OC pour des SPICT.

Si une entreprise figure dans les SPICT en tant que membre d'une coentreprise formée de deux autres compagnies, cette entreprise peut-elle utiliser d'une façon indépendante les références des projets effectués dans le cadre de l'AMA ou de l'OC de la coentreprise en vue de soumissionner d'une façon indépendante d'autres travaux, comme s'ils étaient les siens?

Par exemple, si je faisais partie d'une coentreprise formée de trois compagnies et que j'effectuais à ce titre un projet à l'AMAC d'une valeur de 2 M\$. Pourrais-je indiquer que les références pour ce projet appartiennent à mon entreprise plutôt qu'à la coentreprise et les utiliser pour prouver l'expérience de l'entreprise lorsque je soumissionne une autre demande de propositions pour le compte de mon entreprise?

#### **R48**

Oui, si le travail a été accompli par votre entreprise dans le cadre de la coentreprise. La référence devrait justifier d'une façon satisfaisante que les services ont été fournis par votre entreprise.

## **O49**

En ce qui concerne la mise à jour des SPICT, nous avons deux classifications justifiées qui ont été transférées au volet 6 nouvellement créé. Lorsqu'on entre les renseignements dans le SSPC, sur la page « Volets et classifications », devrions-nous indiquer que le volet 6 est « actuellement offert » ou « nouvellement offert »? Nous voulons obtenir le reste de ce volet, mais si nous indiquons « nouvellement offert » sur la page « Volets et classifications », nous n'arrivons pas à sélectionner l'option « actuellement justifiée » pour les classifications que nous avons déjà. Merci de nous laisser savoir.

#### **R49**

Sélectionner l'option « actuellement offert » pour le volet.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

003ei

EN578-055605/E

File No. - N° du dossier

005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EN578-055605

003eiEN578-055605

## **O50**

- 1. Nous sommes actuellement titulaires d'une OC pour le palier 1 des SPICT. Nous aimerions nous qualifier pour le palier 1 de l'AMA pour des SPICT dans cette demande de soumissions.
- a) Avons-nous besoin de fournir à nouveau des références pour des catégories qui ont déjà été justifiées pour l'OC lors de la dernière demande de soumissions?
- b) Autrement dit, est-ce que les catégories justifiées de l'OC sont transférées à l'AMA si toutes les exigences obligatoires de l'AMA sont remplies?
- 2. Est-ce que les montants facturés pour le (« nom du programme ») ou le (« nom du programme ») peuvent être considérés comme des services professionnels en informatique?

#### **R50**

- 1 a) Non
  - b) Oui
- 2. Oui, si le travail facturé portait sur des services professionnels en informatique fournis à un client externe.

## **O51**

- 1) Annexe C, section 7 iii). Nous ne savons pas au juste ce que ce point signifie. Est-ce que TPSGC pourrait le clarifier davantage?
- 2) Annexe C, section 8 b) i). Est-ce que « accordé » veut dire que le titulaire de l'OC ou de l'AMA se verra attribuer les catégories sélectionnées comme étant « justifiées »?
- 3) Annexe C. Pourquoi juge-t-on une catégorie « non justifiée » et en quoi les catégories justifiées et non justifiées diffèrent-elles en dehors du processus de soumission?

## **R51**

- 1) Une catégorie nouvellement non justifiée ne peut être attribuée que s'il y a des catégories nouvellement justifiées.
- 2) Oui.
- 3) L'intention est de donner aux soumissionnaires l'occasion d'acquérir de l'expérience à l'intérieur de la méthode d'approvisionnement des SPICT. Les désignations « justifié » et « non justifié » servent uniquement à se qualifier en vertu de cette méthode d'approvisionnement.

## **Q52**

Veuillez clarifier ce qui suit :

a) Quels sont au juste les documents à envoyer en format imprimé?

EN578-055605/E

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

005

003ei

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EN578-055605

003eiEN578-055605

# b) Quels sont au juste les documents à envoyer par l'entremise du portail.

#### **R52**

- a) Voir la modification n° 4 à la demande de soumissions, R21,1b) et l'élément 1, partie 1, de l'article 1.4 Grille de soumission.
- b) Voir la R52a) ci-dessus.

### **O53**

Notre entreprise est actuellement titulaire d'une OC ou d'un AMA pour des SPICT. Nous détenons également un AMAC mais faisons partie d'une coentreprise pour l'AMAC. Nous voulons répondre à la mise à jour des SPICT, y compris le volet 6, Services de cyberprotection, sans la coentreprise. Dans le chiffrier sur le statut actuel que TPSGC nous a fourni, nous avons pour le volet 6, services de cyberprotection, les statuts C5 et C16 (deux catégories justifiées) que nous avions avec le volet GI-TI. Compte tenu des réponses 10 et 29:

- a)
- (i) Si nous voulons nous qualifier pour le palier 2 dans le volet 6, Services de cyberprotection, allons-nous recevoir les statuts C5 et C16, et aurons-nous besoin de fournir sept références justifiées supplémentaires (pour avoir le minimum de neuf exigé pour le palier 2)?
- (ii) Si nous nous qualifions pour les neuf catégories justifiées, est-ce que nous nous qualifierons pour les 17?
- b) Si nous comprenons bien le point a), pouvez-vous préciser la façon dont nous devons désigner les huit catégories restantes? Sont-elles considérées comme des « catégories non justifiées »? Et aurons-nous besoin de leur donner un ordre de priorité?

#### **R53**

- a) (i) Oui
  - (ii) Non. Voir la R33, 2 dans la présente modification à la demande de soumissions.
- b) Afin de se qualifier pour les 17 catégories de ce scénario, il faudrait un minimum de dix catégories nouvellement justifiées et un maximum de cinq catégories nouvellement non justifiées. Une priorité doit être attribuée aux catégories nouvellement non justifiées. Nota : Ce scénario est basé sur l'hypothèse selon laquelle les dix catégories nouvellement justifiées obtiennent une référence satisfaisante.